

## CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné, Docteur : \_\_\_\_\_

Certifie avoir examiné ce jour :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Demeurant à : \_\_\_\_\_

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Cachet et Signature du Médecin

### Règlementation FFA 11/2020 | Articles L231-2 à L231-4 du Code du sport :

« Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence de type « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise » ou « Athlé Running » délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin en cours de validité à la date de la manifestation ; (Attention : les autres licences délivrées par la FFA Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD)
  - Fédération française du sport adapté (FFSA)
  - Fédération française handisport (FFH)
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
  - Fédération sportive des ASPTT
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physiques (UFOLEP) ;
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. »